

## **Conseil Municipal**

### **Séance du 22 février 2022**

**L'an deux mil vingt deux le vingt deux février** à dix neuf trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, adjoints, GUILLARD Frédéric, GILLET Isabelle, LE VAILLANT Nicolas, LEPRETRE Nathalie, LESEC Sylvie, GALOPIN Pierre, TROCHU Pierre.

Etaient absents : CARDINAL Françoise, BRIAND Claude, ROSSELIN Elodie, JOLIVET Jean-Philippe.

Procuration de Madame CARDINAL Françoise à Madame GILLET Isabelle

Procuration de Monsieur BRIAND Claude à Monsieur TROCHU Pierre

Anne-Marie MORICE a été élue secrétaire de séance.

Présents : 11 - Votants : 13

#### **N°2022 - 07**

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU  
parcelle AB 346

Monsieur le Maire présente la demande de Maître VACHON Béatrice, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 346 (3, rue du Petit Chemin), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter les parcelles AB 346.

#### **N°2022 – 08**

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU  
parcelle AB 287

Monsieur le Maire présente la demande de Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEEN LE GRAND, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 287 (rue de Brocéliande), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter les parcelles AB 287.

#### **N°2022 – 09**

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU  
parcelle AB 59

Monsieur le Maire présente la demande de Maître VACHON Béatrice, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 59 (rue de Rennes), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter les parcelles AB 59.

#### **N°2022 – 10**

Thème : Environnement

Objet : Adhésion  
BRUDED 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente de l'association BRUDED depuis 2006. Il est nécessaire de confirmer l'adhésion de la commune pour l'année 2022. Le montant de la participation pour 2022 est de 285.44 € (0.32 € \* 892 habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confirmer son adhésion à l'association BRUDED
- décide de verser la participation de 285.44 € pour l'année 2022.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette participation

#### **N°2022 – 11**

Thème : Environnement

Objet :  
Convention  
désherbeur –  
communauté de  
communes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention pour l'utilisation des désherbeuses acquises par la Communauté de communes. La convention fixe les modalités d'utilisation et de fonctionnement. Le montant de la participation pour la commune est de 1 257 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette convention.

**N°2022 – 12****Thème :****Subventions****Objet :****Subventions aux associations 2022**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les subventions qui seront versées en 2022 aux œuvres et associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (10 voix pour, 3 abstentions), décide d'inscrire à son budget 2022 au compte 6574 les crédits suivants :

Union sportive GAEL MUEL - FOOT	500 €
Section locale ACPG/AFN	150 €
Donneurs de sang du canton	40 €
La Pitaudière : Tir à l'arc : 300 € Randonnée : 100 € Gym : 400 € Gouren Badminton (pas de demande)	800 €
Amicale des Pompiers	100 €
Association TENNIS Saint Méen - Muël	300 €
Comité de jumelage	100 €
AFM TELETHON	100 €
Subvention pour piégeage des nuisibles - Association de chasse	500 €
Association des maires ruraux	120 €
OCCE (participation annuelle + voyage)	6 500 €
Eaux et rivières	40 €
Peuples et forêts primaires	40 €
ADMR	250 €
Les Minouchats (aide à la stérilisation)	400 €
Association des pêcheurs	300 €
Association la Collective (projet artistique sur la commune)	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 240 €</b>

**N°2022 – 13****Thème : Contrat****Objet : contrat****borne de****camping-cars**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le contrat d'abonnement aux services de la borne camping-cars de la société Aireservices. Le contrat fixe les modalités d'utilisation pour le bon fonctionnement de ce service. Le coût de la prestation est de 59.90 €HT/mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les termes du contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents se rapportant à ce contrat.

**Délibérations 2022 – 07 à 2022 – 13**

CHENAIS Patrick

--

LEPRETRE Nathalie

--

MORICE Anne-Marie

--

ROSSELIN Elodie

--

MEANCE Alain

--

LESEC Sylvie

--

BEDEL Pierrick

--

BRIAND Claude

--

CARDINAL Françoise

--

GALOPIN Pierre

--

GUILLARD Frédéric

--

JOLIVET Jean-Philippe

--

GILLET Isabelle

--

TROCHU Pierre

--

LE VAILLANT Nicolas

--